



# **ASSEMBLEE GENERALE**

**CFA Sport - Animation - Tourisme  
Pays de la Loire**

**24 juin 2024**

## SOMMAIRE

### **RAPPORT MORAL du PRESIDENT**

**p. 3**

### **RAPPORT d'ACTIVITE 2023**

**p. 6**

<b>Partie 1 - Rapport quantitatif de l'activité du CFA en 2023</b>	<b>p.7</b>
<b>1.1 Les apprentis du CFA Sport - Animation - Tourisme des Pays de la Loire</b>	<b>p.8</b>
1.1.1 Les effectifs d'apprentis	p.8
1.1.2 Leur profil	p.10
1.1.3 Taux et causes d'abandon	p.11
1.1.4 Taux de réussite aux examens	p.11
1.1.5 Taux d'insertion dans l'emploi	p.12
<b>1.2 Les indicateurs de résultats</b>	<b>p.13</b>
1.2.1 Taux de retour des enquêtes	p.13
1.2.2 Taux de satisfaction des apprentis	p.13
1.2.3 Réclamations formulées par les parties prenantes	p.14
1.2.4 Plans d'actions d'amélioration	p.14
<b>1.3 Les employeurs et les maîtres d'apprentissage du CFA Sport - Animation - Tourisme</b>	<b>p.14</b>
1.3.1 Les employeurs sur l'année 2023	p.14
1.3.2 Les maîtres d'apprentissage du CFA	p.14
<b>1.4 Les perspectives de la Rentrée 2024</b>	<b>p.15</b>
<b>Partie 2 – Rapport qualitatif de l'activité du CFA au service des apprentis</b>	<b>p.16</b>
<b>2.1 La coordination qualitative du dispositif en lien avec les UFA partenaires</b>	<b>p.17</b>
2.1.1 Les Réunions de Rentrée	p.17
2.1.2 Les Conseils de Perfectionnement	p.17
2.1.3 Les Comités de liaison	p.17
2.1.4 Les réunions de remédiation	p.18
2.1.5 Une coordination régulière au-delà des réunions formelles	p.18
<b>2.2 La coordination qualitative du dispositif en lien avec les employeurs</b>	<b>p.18</b>
<b>2.3 La coordination qualitative du dispositif en lien avec les maîtres d'apprentissage</b>	<b>p.19</b>
2.3.1 Le guide du maître d'apprentissage	p.19
2.3.2 Les réunions de bilan en fin de formation	p.19
<b>2.4 La coordination du dispositif en lien avec les partenaires externes du CFA</b>	<b>p.19</b>
2.4.1 Des partenaires externes, supports de la qualité du service rendu aux apprentis	p.19
2.4.2 Des partenaires externes, ressources qui participent à la définition des orientations et des actions du CFA	p.19
2.4.3 Le partenariat avec ADAMSSE CFA	p.20



# **RAPPORT MORAL DU PRESIDENT**

Mesdames, Messieurs,

Nous pensons qu'après la crise sanitaire un monde nouveau apparaîtrait. Depuis février 2022 et octobre 2023, la violence des guerres alliée à la catastrophe climatique conduisent à un pessimisme largement partagé. D'autant que plus de la moitié de la population mondiale en âge de voter est appelée aux urnes cette année 2024 – dont 8 des 10 Etats les plus peuplés de la planète<sup>1</sup> – soit un record historique<sup>2</sup>, alors que la démocratie est malmenée.

Parallèlement, le domaine qui nous concerne, celui de l'apprentissage, malgré son succès quantitatif, est actuellement la cible de lourdes critiques, qui « sont telles, qu'il devient difficile de discerner ce qui relève des intérêts corporatistes et des jeux d'acteurs, de ce qui constitue une critique fondée économiquement et socialement »<sup>3</sup>.

Pour sortir de la dépression collective, il faut prendre au sérieux le désespoir et le traverser, afin de trouver de nouvelles façons d'agir<sup>4</sup>. C'est le challenge que je vous propose pour les semaines et les mois à venir.

Déjà en 2021 et en 2022 nous précisions que l'année avait tenu ses promesses, mais que des risques majeurs apparaissaient. De même 2023 a tenu ses promesses, tant au niveau macro qu'à l'échelle de notre CFA, et en même temps, des risques majeurs se profilent dans les mois à venir, parce que le modèle n'est pas stable.

\* \* \*

Oui, **2023, a tenu ses promesses....**

En effet, **en termes d'effectifs**, la France a enregistré une nouvelle fois de très bons résultats. Ainsi, au 31 décembre 2023, on dénombre 1 020 000 contrats d'apprentissage en cours<sup>5</sup> contre 979 500 en 2022, soit une hausse de 4.13% contre 13.8% en 2022 par rapport à décembre 2021, dont 852 000 qui ont commencé en 2023 contre 837 000 contrats qui avaient débuté en 2022. Il est donc clair que l'essor de l'apprentissage s'est poursuivi en 2023, mais à un rythme bien moindre. La croissance est plus forte dans le secteur public, avec +7.9%, que dans le privé, avec +1.7%, même si la grande majorité des entrées se fait dans le privé. Par ailleurs, elle est plus marquée dans l'enseignement supérieur, avec +2.4%, que dans le secondaire, avec +1%. Et pour ce qui est de notre CFA, **les résultats sont probants**. Sur 2023 le CFA a accompagné 1204 apprentis contre 1167 en 2022 et 883 en 2021, grâce à l'ouverture de nouvelles formations : CEMEA : 1 BP 49 et 1 DE 44 ; CREPS : 1 BP LTP, 1 BP AS, 1 DE Judo ; Familles Rurales : 1 BP LTP 85 et 1 BP APT 85 ; FRANCAS : 1 CP 35. Il s'ensuit 14 partenaires de formation, sur 74 groupes. Les résultats aux examens offrent 87% de réussite, soient 3 points supplémentaires par rapport à 2022. Et notre CFA a avancé sur le partenariat avec les universités de NANTES et de DIJON dans l'appel à projet de France Compétences pour lequel nous avons été retenus sur la « Diversité des modèles pédagogiques de l'alternance », particulièrement les espaces intermédiaires au sein d'un CFA hors murs, dit autrement les UFA, pour le CP avec les FRANCAS de Sarthe et le BP Basket avec la ligue. Enfin, rappelons que notre CFA est un acteur force de propositions de la Fédération des CFA du SPORT, de l'ANIMATION et du TOURISME.

Parallèlement **la collectivité ligérienne** a accompagné les CFA. Même si elle a perdu la main sur l'apprentissage, dire que l'Etat accompagne les Régions avec deux enveloppes versées par France compétences et issues des fonds de la formation professionnelle et de l'apprentissage, respectivement d'un montant de 135 millions d'€ pour les dépenses de fonctionnement et de 180 millions d'€ pour l'investissement, enveloppes qui ont vocation à venir abonder le budget des CFA. Ainsi notre CFA a pu bénéficier sur cette année 2023 d'une enveloppe de 96 569 €, dont 2 115 € pour le *Soutien aux formations* –

<sup>1</sup> cf. *Le Monde*, 7-8 janvier 2024, pp. 1-2.

<sup>2</sup> cf. Patrick SAINT-PAUL, « La démocratie survivra-t-elle à une année électorale 2024 record ? », *Le Figaro*, 8 janvier 2024, pp. 6-7.

<sup>3</sup> Antoine AMIEL, « Qui veut la peau de l'apprentissage ? », *Fondation Jean Jaurès*, 6/11/2023.

<sup>4</sup> Cf. Nicolas TRUONG, « Que nous est-il permis d'espérer ? », *Le Monde*, 6 janvier 2024, pp. 20-21.

<sup>5</sup> DARES, 29 février 2024

soient les contrats d'apprentissage avec la Fédération française du sport automobile dont les niveaux de prise en charge représentent la moitié des coûts de formation – 11 949 € pour le *Fonds social apprenti* et 82 505 € pour la *Mobilité nationale et internationale*.

Donc, oui, 2023 a bien tenu ses promesses.

\* \* \*

### ... là où sur 2023-2024, des risques majeurs se profilent.

**Le premier risque reste lié à notre configuration juridique.** Un CFA hors murs dispose indubitablement d'atouts dans le paysage de l'apprentissage induit par la mise en place de la loi *Pour la liberté de choisir son avenir professionnel* de 2018. Il est souple, agile au plus près des besoins de ses UFA, des employeurs et des jeunes. C'est dans cet esprit que le conseil d'administration du CFA SAT des Pays de la Loire a jeté les bases d'un groupement d'employeurs avec ADAMSSE CFA afin de mutualiser l'ensemble des dépenses, d'abord celles liées aux ressources humaines, et plus généralement les dépenses de fonctionnement des deux CFA, hormis le face à face pédagogique. Ainsi ADAMSSSAT a vu le jour avec une clé de répartition calculée sur le nombre d'apprentis accompagnés par chacun des CFA sur l'année civile.

Parallèlement, l'enjeu pour ADAMSSSAT est son offre de services qu'il s'agit de pérenniser et développer, notamment quant à la prospection tant du côté des candidats à l'apprentissage que des employeurs, en lien étroit avec les UFA, que de la mobilité européenne et internationale, en lien avec les appels à projet *ERASMUS +* de l'Agence européenne pour développer la mobilité pendant la formation, voire post formation.

**Le deuxième risque renvoie à la question du financement de l'apprentissage** qui est une faiblesse avérée de la loi de 2018. Alors que les rapports et les décisions s'accumulent<sup>6</sup>, la problématique demeure. Et le ministre délégué des comptes publics, suite à la volonté de l'Etat de faire 10 milliards d'économie, de proposer une nouvelle baisse des NPEC sur 2024 après celle des années antérieures. Mais le plus révélateur ne serait-ce pas la modestie de ces 10 milliards en comparaison du déficit prévu – 146 milliards – et de la montagne de dette publique : 3 000 milliards<sup>7</sup> ?

D'où la proposition des parties prenantes de l'apprentissage pour lui assurer un financement pérenne : associer un montant socle de base et un financement complémentaire prenant en compte priorités et spécificités<sup>8</sup>. Ainsi, d'une part, le financement socle serait assuré par l'Etat, l'apprentissage concourant aux objectifs éducatifs de la nation, pour garantir un plancher pour les coûts pédagogiques et la réalisation des 14 missions des CFA, ce qui donnera de la visibilité aux acteurs. Ce financement socle pourra se référer au coût moyen d'un élève ou d'un étudiant en fixant un plancher par niveau. D'autre part, le financement complémentaire systématique permettra de prendre en compte les spécificités des cursus en fonction des politiques prioritaires des branches professionnelles en travaillant sur des bouquets de certifications afin d'offrir un cadre simplifié<sup>9</sup>.

Donc, oui, les risques majeurs ne s'éloignent pas.

\* \* \*

Au total, 2023, comme les deux années précédentes, a tenu ses promesses.

Cependant, de même que sur le Compte Personnel de Formation on peut noter le gâchis et le reniement de la promesse d'émancipation de 2018<sup>10</sup>, de même on peut craindre le pire pour l'apprentissage quand plus de 40% des coupes du plan d'économies de 10 milliards annoncées en février 2024 reposent sur les dépenses d'avenir – éducation, écologie, recherche<sup>11</sup> – souvent évaluées à partir de leurs coûts et jamais à partir de la richesse qu'elles créent et procurent<sup>12</sup>. Autant de défis à relever ! Ce qui nous a amenés à initier sur 2024 un groupe de travail sur le modèle économique du CFA.

Je vous remercie.

Jean-François BORDRON, Président.

<sup>6</sup> Rapport IGAS-IGF d'avril 2020 sur les *Conséquences financières de la réforme de l'apprentissage et de la formation professionnelle* ; un référé d'avril 2022 de la Cour des comptes.

<sup>7</sup> Cf. G. KOENIG, « Se préparer à la faillite », *Les Echos*, 28 février 2024.

<sup>8</sup> *Pour un financement durable de l'apprentissage – Les 5 propositions de consensus de 6 acteurs majeurs de l'apprentissage* – janvier 2024.

<sup>9</sup> A l'heure actuelle 216 branches se positionnent sur 3 800 certifications pouvant générer plus de 800 000 NPEC, cf. *Lettre de mission IGAS*, ministre du Travail, 15 février 2024.

<sup>10</sup> Cf. A. FOUCHER, Chronique, *Les Echos*, 7 mars 2024.

<sup>11</sup> Cf. R. HONORE, « Plan d'économies : E. MACRON et le risque de gérontocratie », *Les Echos*, 28 février 2024.

<sup>12</sup> Cf. G. FONOUNI-FARDE, Chronique, *Les Echos*, 17 avril 2024.



## **RAPPORT d'ACTIVITE**

**2023**

**CFA Sport - Animation - Tourisme**

**Pays de la Loire**



## ***PARTIE 1***

# **Rapport quantitatif de l'activité 2023**

**CFA Sport - Animation - Tourisme  
Pays de la Loire**

## **1.1 Les apprentis du CFA Sport - Animation - Tourisme des Pays de la Loire**

### **1.1.1 Les effectifs d'apprentis**

Sur l'année 2023, le CFA a comptabilisé un effectif total de 1 204 apprentis contre 1 167 en 2022, 883 en 2021, 523 en 2020, 274 en 2019 et 242 en 2018 soit + 3% en 1 an et 382 % en 5 ans, selon la répartition suivante :

	JAN. - JUIN 2023	JULI. - DEC. 2023
BP AAN CREPS 2022/2023	2	
BP AAN CREPS 2023/2024		8
BP AAN ERFAN 2022/2023	12	
BP AAN ERFAN LA ROCHE 2023/2024		6
BP AAN ERFAN LAVAL 2023/2024		6
BP BASKET ANGERS CYCLE LONG 2021/2023	17	
BP BASKET ANGERS CYCLE LONG 2023/2025		18
BP BASKET NANTES CYCLE COURT 2022/2023	18	
BP BASKET NANTES CYCLE COURT 2023/2024		23
BP BASKET NANTES CYCLE LONG 2022/2024	18	
BP CYCLISME 2023	8	
BP CYCLISME 2024		6
BP EEDD 2022/2023	11	
BP EEDD 2023/2024		7
BP FORME - CREPS GORRON SEPT 23/24		1
BP FORME - ENCP JAN. 2023/2024	14	
BP FORME - ENCP JAN. 2024/2025		13
BP FORME - ENCP SEPT. 2023/2024		22
BP JUDO 2022/2024	14	
BP JUDO 2023/2025		18
BP JUDO/APT 2022/2024	1	
DE DPTR - CEMEA LE MANS 24/25		5
DE DPTR - CEMEA NANTES 23/24	9	
DE DPTR - CEMEA NANTES 24/25		9
DE DPTR - FAM. RUR. ANGERS 23/24	9	
DE DPTR - FAM. RUR. ANGERS 24/25		4
DE DPTR - FAM. RUR. LA ROCHE 22/24	3	
DE DPTR - FAM. RUR. LA ROCHE 23/24		4
DE DPTR - FAM. RUR. LAVAL 22/24	6	
DE DPTR - FRANCAS NANTES 22/24	6	
DE DPTR - FRANCAS NANTES 23/25		3
DE JUDO-JUJITSU 2023/2024		8
DE TENNIS DE TABLE 2022/2024	12	
DE VOLLEYBALL 2022/2023	6	
DE VOLLEYBALL 2023/2024		9
DES DSP CEMEA 2023/2025	9	
DES DSP FAM. RURALES 2022/2024	1	
DES DSP FRANCAS 2023/2025		3
DES JEPS DSP FRANCAS 2021/2023	5	
BP JEPS LTP ANIMAJE 22/23	9	



BP JEPS LTP ANIMAJE 23/24		11
BP JEPS APT ANJOU SPORT NATURE 22/23	19	
DE DPTR CEMEA 21/23	2	
DE DPTR CEMEA 44 21/23	6	
BP APT CEMEA 72 22/23	11	
BP LTP CEMEA 72 22/23	10	
BP LTP CEMEA 44 22/23	10	
BP APT CEMEA 72 23/24		13
BP LTP CEMEA 49 23/24		18
BP APT CEMEA 44 23/24		7
BP LTP CEMEA 72 23/24		9
BP LTP CEMEA 44 23/24		10
BP AF CREPS 22/23	17	
BP APT LTP CREPS 21/23	12	
BP APT CREPS 22/23	5	
BP ATP CREPS 22/24 72	10	10
BP LTP CREPS 23/24		8
BP APT LTP CREPS 23/25		6
BP APT FI CREPS 23/24		8
BP APT FC CREPS 23/24		9
BP APT FOL 22/23	10	
BP APT FAL 22/23	7	
BP LTP FAL 22/24	2	1
BP APT FAL 23/24		2
BP APT FOL 23/24		9
BP LTP FAL 23/24		2
BP LTP FAMILLES RURALES 22/23	7	
BP LTP FAMILLES RURALES 85 22/23	8	
DE DPTR FAMILLES RURALES 22/23	3	
BP APT FAMILLES RURALES 22/23	13	
BP LTP FAMILLES RURALES Spécifique 22/23	11	
BP LTP FAMILLES RURALES 23/24	10	10
BP APT FAMILLES RURALES 23/24	5	5
BP LTP FAMILLES RURALES 49 23/24		12
BP LTP FAMILLES RURALES 85 23/24		12
BP APT FAMILLES RURALES 49 23/24		14
BP APT FAMILLES RURALES 85 23/24		8
BP SPORT AUTOMOBILE FFSA 2023	3	3
DE DPTR FRANCAS 21/23	7	
BP LTP FRANCAS 85 22/23	4	
BP LTP FRANCAS 44 22/23	6	
BP LTP FRANCAS 35 22/24	14	11
BP LTP FRANCAS 53 22/23	11	
BP LTP FRANCAS 44 23/24		6
BP LTP FRANCAS 53 23/24		5
BP LTP FRANCAS 85 23/24		6
BP LTP FRANCAS 35 23/25		12
AE FCF 22/23	9	
AE LAND ROHAN 22/23	17	

AE EQUICURSUS 22/23	12	
BP EQUITATION CREPS 22/23	21	
BP EQUITATION LAND ROHAN 22/23	14	
BP EQUITATION EQUICURSUS 22/23	9	
MONITEUR EQUITATION FCF 22/23	6	
DE EQUITATION CREPS 22/23	8	
DE EQUITATION EQUICURSUS 22/24	6	
BP VOILE 22/23	7	
BP CAV 22/23	6	
CPJEPS FAMILLES RURALES 85 22/23	6	
CPJEPS FAMILLES RURALES 49 22/23	3	
CP JEPS FRANCAS 72 22/23	2	
CP JEPS FRANCAS 29 21/23	12	
CP JEPS FRANCAS 44 22/23	12	
CPJEPS CEMEA 44 22/23	8	
CPJEPS CEMEA 49 22/23	6	
CPJEPS CEMEA 72 22/23	3	
CPJEPS FAL 53 22/23	2	
CP JEPS O'FORMATIONS 22/23	13	
AE FCF 23/24		9
AE LAND ROHAN 23/24		5
AE EQUICURSUS 23/24		13
BP EQUITATION CREPS 23/24		19
BP EQUITATION LAND ROHAN 23/24		14
BP EQUITATION EQUICURSUS 23/24		12
BP EQUITATION ESKAME 23/24		7
BP SURF 2023		16
BP VOILE 23/24		12
BP ANIMATION SOCIALE CREPS 23/25		5
BP CAV 23/24		8
CPJEPS FAMILLES RURALES 85 23/24		18
CPJEPS FAMILLES RURALES 49 23/24		13
CP JEPS FRANCAS 72 23/24		1
CP JEPS FRANCAS 29 23/24		7
CPJEPS FRANCAS 35 23-25		4
CP JEPS FRANCAS 44 23/24		6
CPJEPS CEMEA 44 23/24		8
CPJEPS CEMEA 49 23/24		4
CPJEPS O FORMATIONS 23/24		3
CPJEPS FAL 53 23/25		5
MONITEUR EQUITATION FCF 23/24		3
DE EQUITATION CREPS 23/24		8
DE EQUITATION EQUICURSUS 22/24		9
<b>TOTAL</b>	<b>595</b>	<b>609</b>

### 1.1.2 Leur profil

- Un jeune homme dans 52% des cas, contre 54% en 2022 des cas comme en 2021, - 3 point par rapport à 2020, - 16 points par rapport à 2019, et - 22 points par rapport à 2018),

- Plutôt âgé entre 18 et 20 ans comme en 2022 (contre 19-21 en 2021, 20-21 ans en 2020, 19-20 en 2019, et 20-21 ans en 2018),
- Avant son contrat d'apprentissage, les chances de l'apprenti sont d'être :
  - 55% en formation (- 2 points),
  - 21 % sans emploi (- 1 point),
  - 23 % en emploi (+ 2 points).

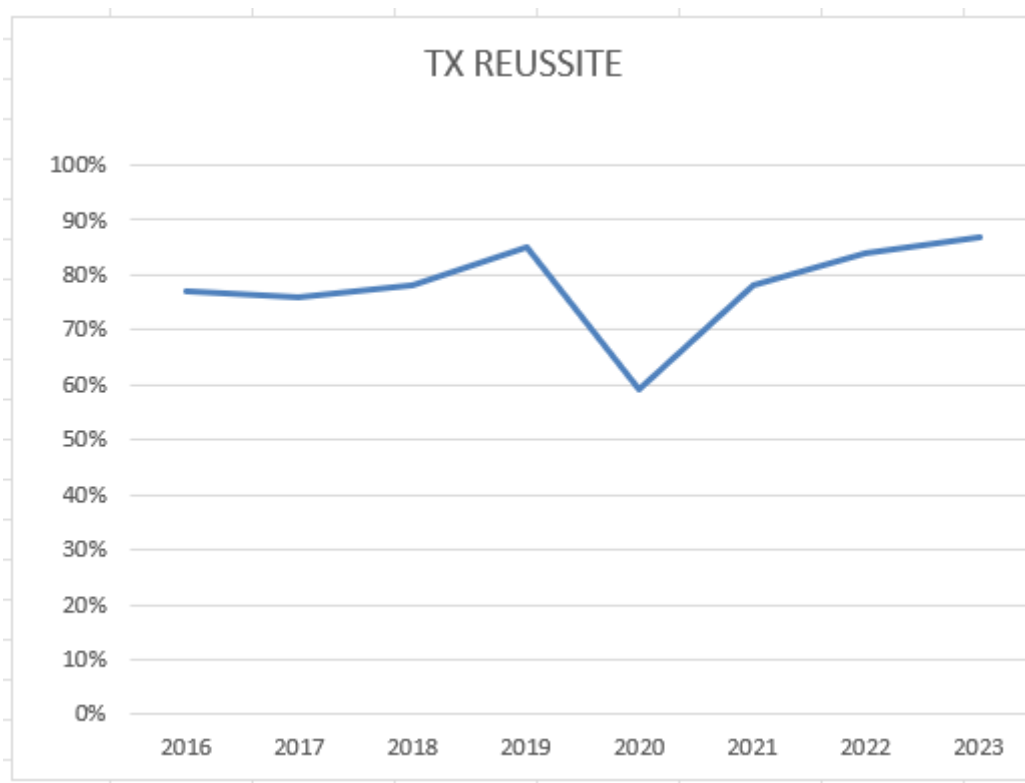
### 1.1.3 Taux et causes d'abandon

Sur 2023 ont été comptabilisées 66 ruptures brutes contre 36 ruptures en 2022 et 32 en 2021, soit un taux de rupture de 5.48 % contre 3% en 2022 et 3.62% en 2021, dont 13 pendant la période d'observation contre 11 en 2022, 12 en 2021 et 50 d'un commun accord contre 23 en 2022 et 20 en 2021.

Noter que 43 apprentis contre 11 en 2022 et 15 en 2021 ont retrouvé un terrain d'apprentissage, d'où un **taux de rupture nette de 1.9 % contre 2.1% en 2022 et 1.9% en 2021.**

### 1.1.4 Taux de réussite aux examens

De façon globale, depuis la création du CFA, après la chute due à la crise sanitaire en 2020, le taux de réussite aux examens est sur une pente positive.



Sur 2023, le taux de réussite aux examens progresse encore de 3 points après la hausse de 6 points en 2022 par rapport à 2021, pour atteindre 87%, avec des résultats compris entre 40% et 100%, plafond que l'on retrouve pour 13 groupes d'apprentis.

Préciser qu'il s'agit des reçus avec toutes les UC du diplôme préparé.

	2021			2022			2023		
	Présentés	Reçus	x réussi	Présentés	Reçus	x réussi	Présentés	Reçus	x réussite
CP FRANÇAS 44	18	14	78%				6	6	100%
CP FRANÇAS 72	2	2	100%				2	2	100%
CP FRANÇAS 29				12	12	100%	14	12	86%
CP CEMEA				11	10	91%	19	17	89%
CP FAL 53							2	1	50%
CP FAL 49							3	2	67%
CP O FORMATIONS							12	12	100%
CP FAMILLES RURALES 49/85							16	15	94%
BP JEPS sp nau op* voile	9	8	89%	3	2	67%	7	7	100%
BP JEPS sp nau op* càv				3	3	100%	7	6	86%
BP JEPS sports nau op* canoë									
BP JEPS sp nautiques op* surf	12	9	75%	12	12	100%	14	14	100%
BP JEPS activités équestres CREPS	14	9	64%	20	18	90%	21	21	100%
BP JEPS acti aquatiques CREPS	1	1	100%	1	1	100%	2	2	100%
BP JEPS acti aquatiques Ligue	8	8	100%	7	7	100%	12	11	92%
DE JEPS acti aquatique Ligue	2	2	100%						
BP JEPS APT Familles Rurales				5	3	60%	13	13	100%
BP JEPS LTP Animaje							9	8	89%
BP JEPS LTP FRANÇAS 53				4	3	75%			
BP JEPS LTP FRANÇAS 44				4	2	50%	5	4	80%
BP JEPS LTP FRANÇAS 85	3	1	33%	4	3	75%			
BP JEPS LTP FAM RUR 49				3	3	100%	8	6	75%
BP JEPS LTP FAM RUR 85							8	6	75%
BP JEPS LTP FAM RUR 449							11	8	73%
BP JEPS LTP AFOCAL	10	8	80%						
BP JEPS LTP CEMEA				17	16	94%			
BP JEPS APT LTP 49	14	12	86%				11	10	91%
BP JEPS APT LTP FAL 44				1	1	100%			
NATURE				17	13	76%			
BP JEPS APT CREPS	6	5	83%	10	7	70%	5	2	40%
BP JEPS APT FOL	6	6	100%	8	4	50%	10	6	60%
BP JEPS APT FAL 44	3	1	33%	6	2	33%	5	3	60%
BP JEPS APT CEMEA 72	9	4	44%	3	2	67%	11	7	64%
BP JEPS Basket Nantes CC	21	16	76%	22	20	91%	18	17	94%
BP JEPS Basket Angers CL							17	13	76%
BP JEPS Cyclisme				9	8	89%	8	8	100%
BP JEPS Sports Collectifs	13	9	69%				16	12	75%
BP JEPS AF									
BP JEPS Sport Automobile									
BP JEPS EE DD	4	3	75%				8	8	100%
BP JEPS Judo	3	2	67%	7	5	71%	16	15	94%
AE EQUICURSUS							11	11	100%
AE FCF	8	7	88%				8	6	75%
BP JPS EQUESTRES							8	8	100%
DE JEPS Acti EQUESTRES							6	5	83%
MONITEUR WESTERN FCF							6	4	67%
DE FRANÇAS	8	6	75%						
DE JEPS Tennis de Table	9	9	100%	8	7	88%			
DE JEPS Tennis									
DE JEPS DPTR Fam Rur 49				1	1	100%			
DE JEPS DPTR Fam Rur 85				1	1	100%			
DE JEPS DPTR Franças				5	5	100%	5	4	80%
DES JEPS DSP CEMEA							1	1	100%
<b>TOTAL</b>	<b>183</b>	<b>142</b>	<b>78%</b>	<b>204</b>	<b>171</b>	<b>84%</b>	<b>361</b>	<b>313</b>	<b>87%</b>

### 1.1.5 Taux d'insertion dans l'emploi

Pour éviter les redondances des enquêtes auprès des apprentis, nous avons voulu reprendre les données des UFA, qui ont toutes été sollicitées mais n'ont pas toutes répondues.

Des retours dont on dispose, il ressort un taux d'insertion dans l'emploi de 90% en 2023 contre 82% en 2022.

Sur 2023, cette insertion professionnelle repose sur des CDD dans 72% des cas, avec 75% de temps plein pour une rémunération mensuelle nette comprise entre 1 500 et 2 000 €.

## 1.2 Les indicateurs de résultats

### 1.2.1 Taux de retour des enquêtes

A l'heure actuelle, le CFA diligente principalement l'enquête satisfaction pour laquelle le taux de retour est encore insuffisant avec 57% en 2023 contre 24% en 2022 bien qu'il progresse de 33 points en un an, soit une croissance de 137%.

### 1.2.2 Taux de satisfaction des apprentis

Au total, on retiendra que la satisfaction globale est de 96% contre 92% en 2022 et 96% en 2021, dont 59% de très satisfaits contre 46% l'an passé et 1/3 en 2021. Par intems, il ressort :

- En amont de la formation une satisfaction entre 90 et 100% en 2023, contre 36% et 66% en 2022 ;
- L'organisation pédagogique fait l'objet d'une satisfaction de l'ordre de 98% comme en 2022 ;
- Les contenus de formation atteignent jusqu'à 100% ;
- L'accompagnement individuel bénéficie d'une satisfaction entre 95% et 99% ;
- Le terrain d'apprentissage est crédité d'une satisfaction de 98% ;
- Enfin, la vie en formation est jugée satisfaisante entre 90 et 98%, selon l'angle retenu.

RETOUR ENQUETE DE SATISFACTION		très satisfait	satisfait	insatisfait	très insatisfait
<b>EN AMONT DE LA FORMATION</b>	Informations préalables	46%	50%	4%	0%
	Sélections à l'entrée	58%	42%	0%	0%
	Informations dispositif apprentissage	50%	50%	0%	0%
	Accompagnement recherche du terrain d'apprentissage	48%	42%	10%	0%
<b>ORGANISATION PEDAGOGIQUE</b>	Calendrier d'alternance	46%	52%	2%	0%
	Positionnement des stages	54%	46%	0%	0%
<b>CONTENUS DE FORMATION</b>	Cours	45%	55%	0%	0%
	Lien avec vécu sur le terrain	43%	48%	9%	0%
<b>ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL</b>	Qualité relation avec l'employeur	42%	53%	4%	1%
	Qualité relation avec MA	48%	50%	2%	0%
	Qualité de la liaison MA / UFA	50%	49%	1%	0%
<b>TERRAIN D'APPRENTISSAGE</b>	Visite d'entreprise	60%	37%	3%	0%
	Accompagnement du MA	74%	24%	2%	0%

<b>VIE EN FORMATION</b>	<b>Cadre de travail UFA</b>	85%	11%	4%	0%
	<b>Relation avec formateurs</b>	43%	54%	2%	1%
	<b>Conseils de perfectionnement</b>	42%	48%	10%	0%
	<b>Aides liées à l'apprentissage</b>	53%	39%	8%	0%
<b>SATISFACTION GENERALE</b>		<b>59%</b>	<b>37%</b>	<b>4%</b>	<b>0%</b>

### **1.2.3 Réclamations formulées par les parties prenantes**

Sur l'année 2023, le CFA n'a pas enregistré de réclamation.

### **1.2.4 Plans d'action d'amélioration**

Des points évoqués précédemment, il ressort la nécessité de travailler 2 axes d'amélioration :

- D'une part, bien que le CFA ne soit pas hiérarchique sur les UFA, insister pour que celles-ci transmettent les retours des enquêtes d'insertion des apprentis, si l'on maintient le principe de ne pas les interroger directement, l'UFA menant cette enquête ;
- D'autre part, pour les enquêtes propres au CFA, veiller à augmenter le taux de retour, même si d'ores-et-déjà le CFA relance jusqu'à trois fois et que l'on enregistre une progression de 137% en un an.

## **1.3 Les employeurs et les maîtres d'apprentissage du CFA Sport - Animation - Tourisme Pays de la Loire**

### **1.3.1 Les employeurs sur l'année 2023.**

Le CFA a compté 1 204 apprentis sur 2023 contre 1167 apprentis sur 2022 et contre 883 apprentis sur 2021. Ces 1 204 apprentis sont employés à 81% dans des structures réparties sur les 5 départements des Pays de la Loire et donc 19% contre 20% en 2022, 14% en 2021, 15% en 2020 et 11% en 2019 hors Région.

Sur ces 1 204 apprentis, les employeurs sont à

- 33% dans le département de Loire atlantique, comme en 2022,
- 18% dans le département de Maine & Loire (+1 point),
- 5% dans le département de la Mayenne (- 1 point),
- 8% dans le département de la Sarthe (idem),
- 17% dans le département de la Vendée (+1 point),
- et donc 19% hors région des Pays de la Loire (-1 point).

On notera sur cette année 2023 que 12% des employeurs sont du secteur public contre 10% en 2022, 8.5% en 2021 et 8.1% en 2020.

### **1.3.2 Les maîtres d'apprentissage du CFA Sport - Animation - Tourisme Pays de la Loire.**

Ils sont réunis par chacune des UFA en début de formation en présence du CFA. La ligue de basket a mis en place une formation de MA qui a rencontré son public. Depuis 2020, le CFA a proposé une formation dématérialisée en partenariat avec le Fédération des CFA Sport Animation Tourisme.

Par ailleurs, à la fin de la formation, ils peuvent être conviés à la réunion de bilan qui est mise en place par le CFA avec l'UFA.

## **1.4 Les perspectives de la Rentrée 2024**

Là où les années précédentes, les perspectives de Rentrée étaient étroitement liées aux capacités conventionnelles allouées par la Région, la mise en place effective de la loi *Pour la liberté de choisir son avenir professionnelle* a totalement libéralisé le dispositif, si bien que les effectifs sont liés à la capacité du système à séduire candidats et employeurs pour la signature de contrats, d'une part, et d'autre part, aux souhaits des organismes de formation partenaires d'ouvrir leur offre à l'apprentissage et à de nouveaux organismes de formation de rejoindre notre CFA en tant qu'UFA.

Cela renvoie aussi à l'offre de services du CFA, autant en termes d'accompagnement des employeurs et des candidats notamment dans l'élaboration des contrats, que des UFA. Sans que la liste soit exhaustive, on peut citer :

- Commercialisation de l'offre de formation sur les salons et le site Internet,
- Le suivi administratif et financier des contrats en lien avec les OPCO et le CNFPT,
- Les droits et devoirs des apprentis et des employeurs,
- La mise à disposition de licences *Voltaire* et *Mindview*,
- La proximité avec la Région pour la négociation d'accompagnements,
- Le pilotage du *Consortium Mobilité*,
- Le portage de la certification QUALIOP1 pour l'apprentissage,
- ....

## ***PARTIE 2***

# **Rapport qualitatif de l'activité 2023**

**CFA Sport - Animation - Tourisme  
Pays de la Loire**



## **2.1 La coordination qualitative du dispositif en lien avec les UFA partenaires**

### **2.1.1 Les Réunions de Rentrée**

Dire qu'en amont des réunions de Rentrée, le CFA participe aux salons mis en place sur la région, à la demande aux Portes ouvertes des UFA et aux réunions d'information suite aux sélections/épreuves d'admission des OF partenaires.

Le CFA se présente à chaque début d'année de formation aux apprentis et précise leurs droits et leurs devoirs, la relation CFA-UFA, l'alternance intégrative mise en place entre le CFA, l'UFA, l'employeur et le MA, les aides dont bénéficient les apprentis – qu'elles viennent de l'Etat, de la Région, des OPCO ou du CFA – et le *Règlement intérieur* de notre institution.

Pour cela, un livret est remis à chacun et une feuille d'émargement est signée.

Parallèlement, le CFA demande aux UFA de pouvoir être présent aux Réunions de maitres d'apprentissage pendant lesquelles le CFA reprend ce qui a été présenté aux apprentis à la rentrée et opère un focus sur l'accompagnement – notamment avec l'équipe tutorale – et la possibilité de voir son apprenti effectuer un stage en tierce entreprise, lorsque des compétences ne peuvent être appréhendées sur le terrain d'apprentissage.

Là encore, un livret est remis à chaque maître d'apprentissage.

### **2.1.2 Les Conseils de Perfectionnement**

Le Conseil de Perfectionnement a un rôle d'information et de consultation : il réunit plusieurs représentants des acteurs du dispositif (CFA, Organisme gestionnaire, Conseil régional, DRAJES, UFA, employeurs, salariés, apprentis).

Là encore la loi *Pour la liberté de choisir son avenir professionnel* a eu un impact. Le CFA a été amené à modifier son *Règlement* intérieur – modification adoptée par le conseil d'administration du 22 mars 2021 – qui précise sa composition. Par ailleurs, si la crise sanitaire n'a pas permis sa tenue sur 2021, il s'est tenu le 27 janvier sur 2022 et le 18 janvier sur 2023.

### **2.1.3 Les Comités de liaison**

Cette instance réunit les responsables pédagogiques et/ou les formateurs référents du centre de formation de chaque diplôme préparé et la Direction du CFA. Une évaluation du partenariat administratif et pédagogique y est réalisée et des actions relatives à la formation des apprentis y sont définies au regard :

- des engagements du CFA et du centre de formation inscrits au cahier des charges de la convention d'accueil qui les lie,
- des travaux initiés par le Conseil Régional au cours de l'année,
- des questions d'actualité ou des problématiques rencontrées par le CFA ou les écoles.

Les réunions réalisées en 2023 :

- ANIMAJE BP LTP le 17 avril et le 17 novembre ;
- Basket 44 les 2 & 8 février ;
- Basket 49 le 10 janvier ;
- CEMEA 44 CP le 4 avril ;
- CEMEA 72 BP APT le 5 mai ;
- CEMEA 72 CP : le 11 avril ;
- CREPS BP APT/LTP le 23 juin et le 19 septembre ;
- FRANCAS 29 CP le 24 mars ;

- FRANCAS 44 CP le 17 novembre ;
- FRANCAS 44 BP LTP le 9 février et 30 mai ;
- FRANCAS 44 DE le 9 janvier et le 9 juin ;
- FRANCAS 53 BP le 20 mai ;
- FRANCAS 72 CP le 30 mars et le 10 novembre ;
- FRANCAS 85 BP LTP le 14 décembre.

#### **2.1.4 Les réunions de remédiation**

Sur 2022, il a été nécessaire fait appel à cette instance :

- ANIMAJE le 22 mai et le 26 juin,
- BASKET 44 le 2 octobre,
- CREPS BP AF le 7 décembre,
- CREPS APT/LTP le 2 mai,
- CREPS DE TdT les 3 juillet et 1<sup>er</sup> septembre,
- DE VOLLET le 13 avril,
- FRANCAS 29 CP le 18 octobre,
- FRANCAS 44 DE le 22 mars.

#### **2.1.5 Une coordination régulière au-delà des réunions formelles**

Au regard de sa configuration hors les murs, la coordination et la qualité du dispositif nécessitent un travail en étroite collaboration entre le CFA et les UFA.

##### **La coordination pédagogique :**

Il existe un partenariat actif entre les représentants des équipes pédagogiques et la Direction du CFA au service des apprentis, par exemple pour les situations ci-dessous :

- rupture de contrat,
- difficulté de l'apprenti dans sa relation avec l'employeur,
- difficulté de l'apprenti en centre de formation,
- absences de l'apprenti, etc.

##### **La coordination administrative :**

Le dispositif de l'apprentissage engendre une logistique administrative lourde au regard notamment de la pluralité des acteurs engagés. Les différentes procédures administratives amènent les services administratifs des UFA et les collaborateurs du CFA à une coordination permanente et soutenue, qui se traduit par de nombreux échanges d'informations, de dossiers, etc.

## **2.2 La coordination qualitative du dispositif en lien avec les employeurs**

Les outils de communication à l'attention des Employeurs :

- Depuis la Rentrée 2015, les Employeurs du dispositif reçoivent systématiquement à la Rentrée un guide de l'employeur. Ce guide les informe sur le déroulement du contrat d'apprentissage, du parcours de formation et sur les outils et interlocuteurs à leur disposition tout au long du contrat de l'apprenti recruté.
- Les Employeurs sont conviés aux réunions de début de formation et de bilan de fin de formation organisées par le CFA avec les UFA pour chaque promotion sortante.

Des rencontres à la demande, au regard des questions ou problématiques rencontrées par les employeurs : la Direction du CFA intervient chaque fois que nécessaire lorsque des questions relatives au déroulement du contrat d'apprentissage se posent à l'employeur.

## **2.3 La coordination qualitative du dispositif en lien avec les maîtres d'apprentissage**

### **2.3.1 Le guide du maître d'apprentissage**

En 2022, chaque maître d'apprentissage a reçu le guide du MA avec une partie informative sur le CFA, les UFA, le référentiel formation.

Ce guide du MA contient également une partie relative à des informations juridiques sur le contrat d'apprentissage, les droits et devoirs de chacune des parties prenantes (apprentis et employeurs).

### **2.3.2 Les réunions de bilan en fin de formation**

Les Maîtres d'Apprentissage sont conviés aux réunions de bilan de fin de formation organisées par le CFA avec les UFA pour chaque promotion sortante.

Ces réunions de bilan final permettent de revenir sur les points forts du dispositif et sur les difficultés rencontrées afin de définir et d'envisager des actions d'amélioration pour les futures promotions d'apprentis.

## **2.4 La coordination transversale du dispositif en lien avec les partenaires externes du CFA Sport - Animation - Tourisme Pays de la Loire**

### **2.4.1 Des partenaires externes, supports de la qualité du service rendu aux apprentis**

En amont de l'entrée en formation, le CFA travaille en lien avec des organismes d'information et d'orientation des candidats à l'apprentissage.

Au cours du parcours de formation des apprentis, le CFA bénéficie de l'animation régionale organisée et dispensée par les partenaires tels que la DREETS, le Conseil Régional des Pays de La Loire, le CARIOREF :

- Accompagnement, offre de formation à l'attention des équipes,
- Accompagnement des apprentis reconnus travailleurs handicapés en lien avec les coordonateurs départementaux du dispositif régional d'apprentissage pour les jeunes handicapés.

### **2.4.2 Des partenaires externes, ressources qui participent à la définition des orientations et des actions du CFA**

Le CFA Sport - Animation - Tourisme des Pays de la Loire est adhérent du Conseil de région de la FNADIR, si bien que :

- la Direction du CFA participe régulièrement aux Conseils d'Administration et aux réunions de travail thématiques organisées. Le principe de l'association repose notamment sur une mutualisation des expériences de chaque Directeur de CFA pour produire un travail collectif bénéficiant à chaque adhérent ;
- en qualité de membre, le CFA s'inscrit également sur les réunions nationales traitant des problématiques liées à l'apprentissage et à son actualité ;
- l'adhésion garantit également au CFA une veille informative et juridique sur l'apprentissage au niveau national au travers des bulletins d'information adressés par la FNADIR.

Par ailleurs, la Direction actuelle du CFA est assurée par un vice président de la FNADIR Pays de la Loire, Trésorier de la FNADIR, en charge de la veille pour la Fédération, ce qui l'amène à rencontrer régulièrement les différents interlocuteurs en charge de l'apprentissage au niveau national.

Le CFA Sport - Animation - Tourisme Pays de la Loire a intégré la Fédération des CFA Sport, Animation et Tourisme, ce qui permet à l'organisme gestionnaire et à la Direction :

- échange et mutualisation d'expériences,
- mobilisation réalisée en commun à l'attention des interlocuteurs de la Branche.

Ainsi sur cette année 2023, le CFA a été présent aux Séminaires des Directeurs des 9 mai, 29-30 août et 30 novembre. Parallèlement, le CFA était présent aux réunions du Conseil d'administration des 12 janvier, 5 octobre et 28 novembre, ainsi qu'à l'Assemblée générale du 7 juin et à l'AGE du 1<sup>er</sup> décembre. Le Directeur du CFA des Pays de la Loire est Trésorier de la Fédération depuis 2018.

### **2.4.3 Le partenariat avec ADAMSSE CFA**

Le CFA Sport - Animation - Tourisme Pays de la Loire a signé une nouvelle *Convention de partenariat* avec ADAMSSE CFA, ce qui amène l'équipe d'ADAMSSE CFA à assurer la direction, le suivi administratif et économique du CFA ainsi que le suivi administratif et pédagogique des apprentis.

Le conseil d'administration du 17 juin 2019 a confirmé à l'unanimité le partenariat avec ADAMSSE CFA.

Et pour aller plus loin dans la collaboration a été créé un groupement d'employeurs entre les deux CFA : l'Association pour le Développement de l'Apprentissage dans les Métiers du Sanitaire, du Social, du Sports, de l'Animation et du Tourisme, ADAMSSSAT.

L'AG constituante a eu lieu le 25 septembre 2023 et les statuts ont été déposés en Préfecture le 4 décembre pour être publié au JORF le 12 décembre.



**Sport et Animation**  
Pays de la Loire